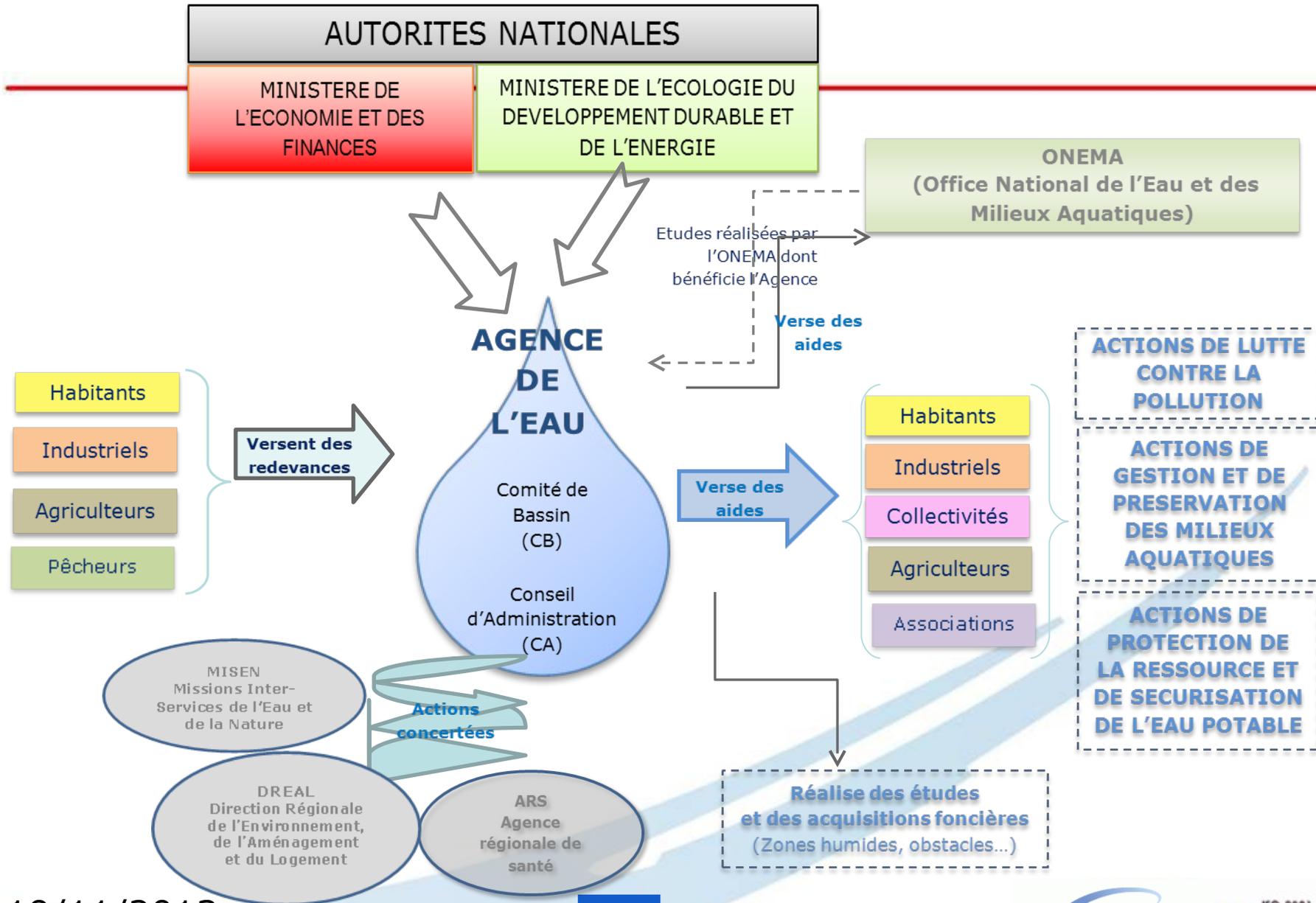


SEMINAIRE DES ANIMATEURS DE SITES RAMSAR Novembre 2013.

- 1) L'agence de l'eau Artois Picardie, le programme d'intervention et les zones humides.
- 2) Le bassin Artois Picardie et les zones humides.
- 3) Le marais audomarois : un territoire représentatif des fonctions, menaces et conflits d'usages dans les zones humides du bassin Artois Picardie.
- Conclusion

Le « contrat » de marais : planifier et contractualiser pour quelles actions concrètes ?

1) L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE



10/11/2012

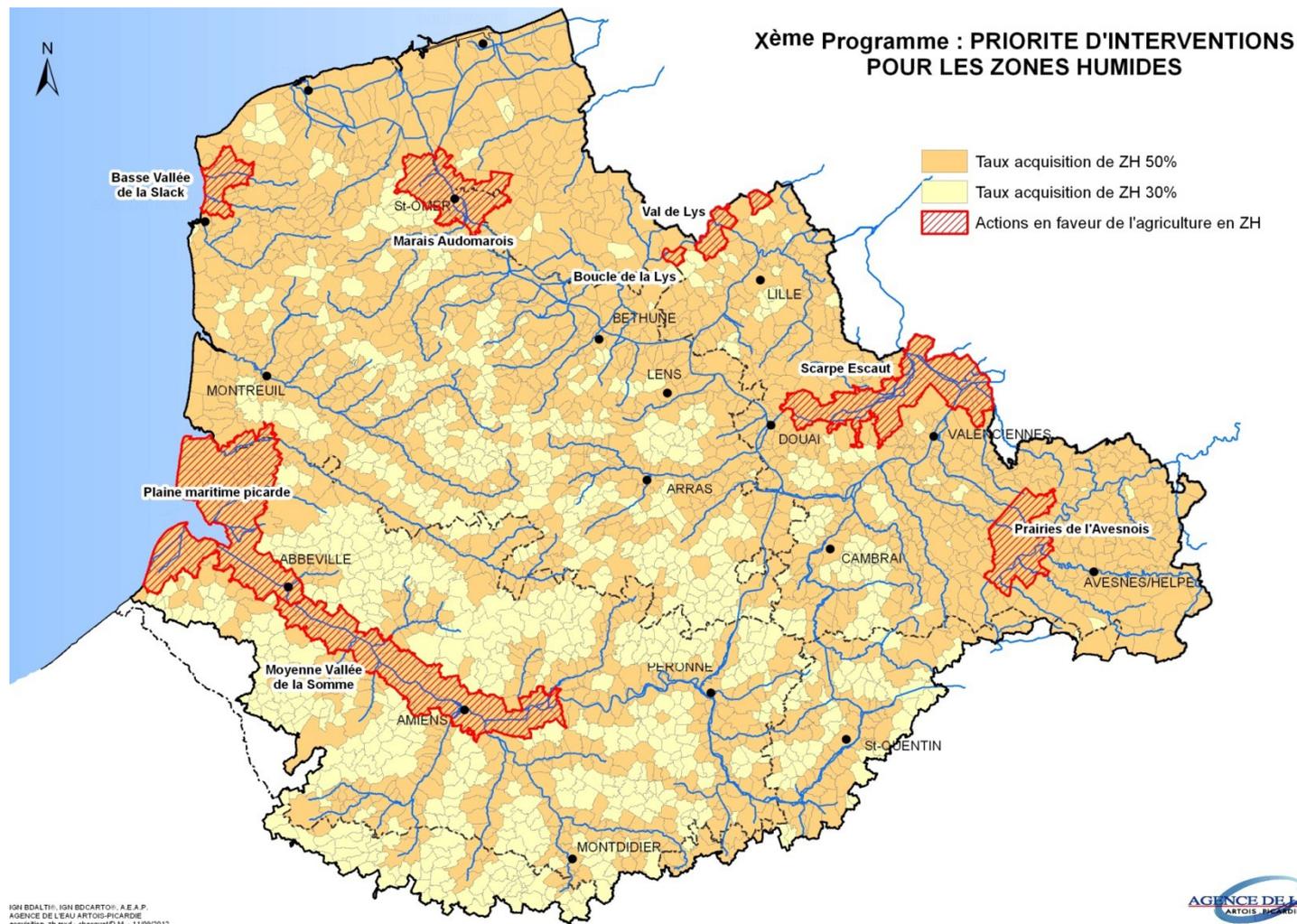
Cadrage, priorités et enveloppe financière du 10ieme programme 2013-2018

- Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE, Programme de mesures, SAGE.
- Mise en œuvre des Trames verte et bleue (Loi Grenelle 1 et 2), SRCE 59 / 62
- Trame bleue = cours d'eau « migrants » (classements) + cours d'eau et zones humides « biodiversité » (réservoirs biologiques, frayères...)+ ZH permettent d'atteindre les objectifs SDAGE
- Plan National d'Actions Zones humides.
- Plans d'actions « Espèces » (Odonates, Butor étoilé, Râle des Genêts, Liparis de Loesel, + Saumon, Anguilles pour les cours d'eau...)
- **Sur 6 ans : 18 M€ pour les zones humides, 70 M€ pour les milieux aquatiques, 1030 M€ pour le Xieme programme 2013-2018.**

19/11/2013



Zones humides prioritaires au 10ieme programme.



MODALITES D'INTERVENTIONS FINANCIERES SUR LES ZONES HUMIDES

Etudes.

S 50% (+ plafonds). S 80% pour maîtrise d'œuvre avant travaux.

Travaux d'entretien de zones humides.

- * Léger débroussaillage, fauche, entretien de fossés, gestion des espèces invasives. S 50%.
- * Coût plafond de travaux à 400 €/ha/an.
- * Plans sur 3 ans, renouvelables.

Travaux de restauration et aménagement de zones humides.

- * Profilage de berges, restauration de pâturages, déboisement, décapage, régulation d'espèces invasives, désenvasement de plans d'eau S 50%
- * majoration exceptionnelle de 30 % pour les reconnections d'annexes alluviales
- * dispositifs d'accueil du public S 15%

Résorption des HLL.

- * Travaux de démolition, évacuation des gravats, enlèvement de plaques d'amiante, renaturation des parcelles S taux max : 25 %
- * Condition : pas de relocation pour le même usage.

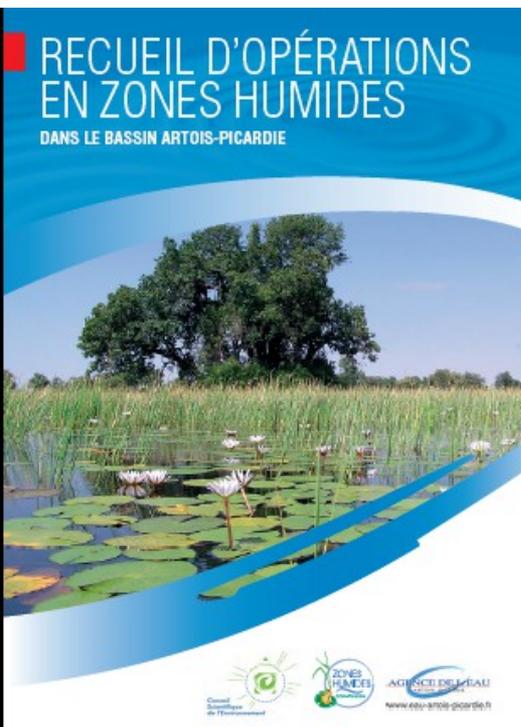
Acquisitions foncières.

- * S 50% ou S 30% selon zonage. Plafond 20 000 €/ha en zones agricoles, 30 000€/ha en dehors.

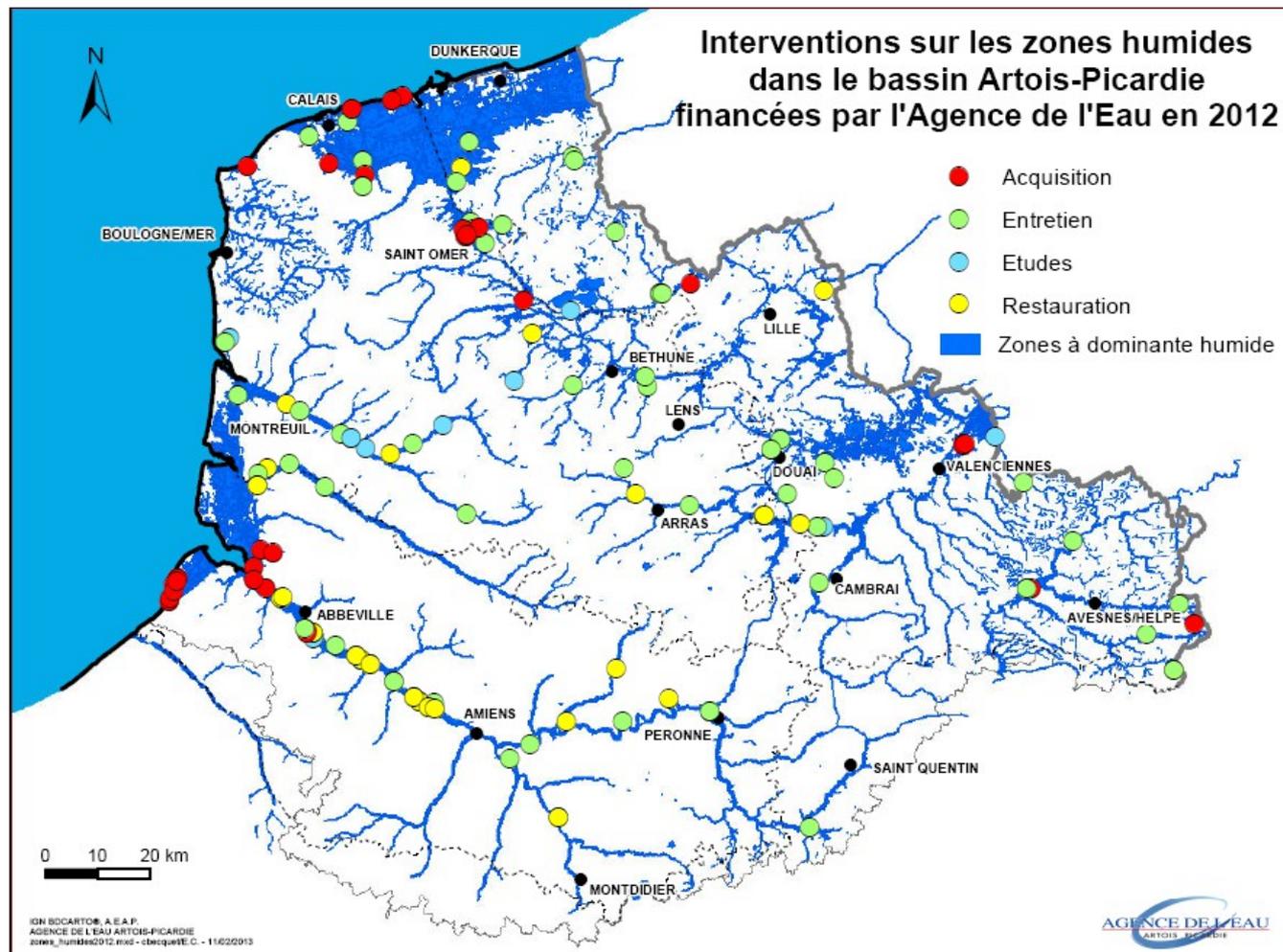
Animation.

S 70% des Salaires et charges salariales +forfait de 3500€/an. Plafond : 2 fois le SMIC.

Les interventions financières sur les zones humides en 2012



1200 ha acquis
7000 ha étudiés
10000 ha entretenus
3000 ha restaurés



Cf site agence de l'eau et publications du copil zones humides du bassin Artois Picardie.

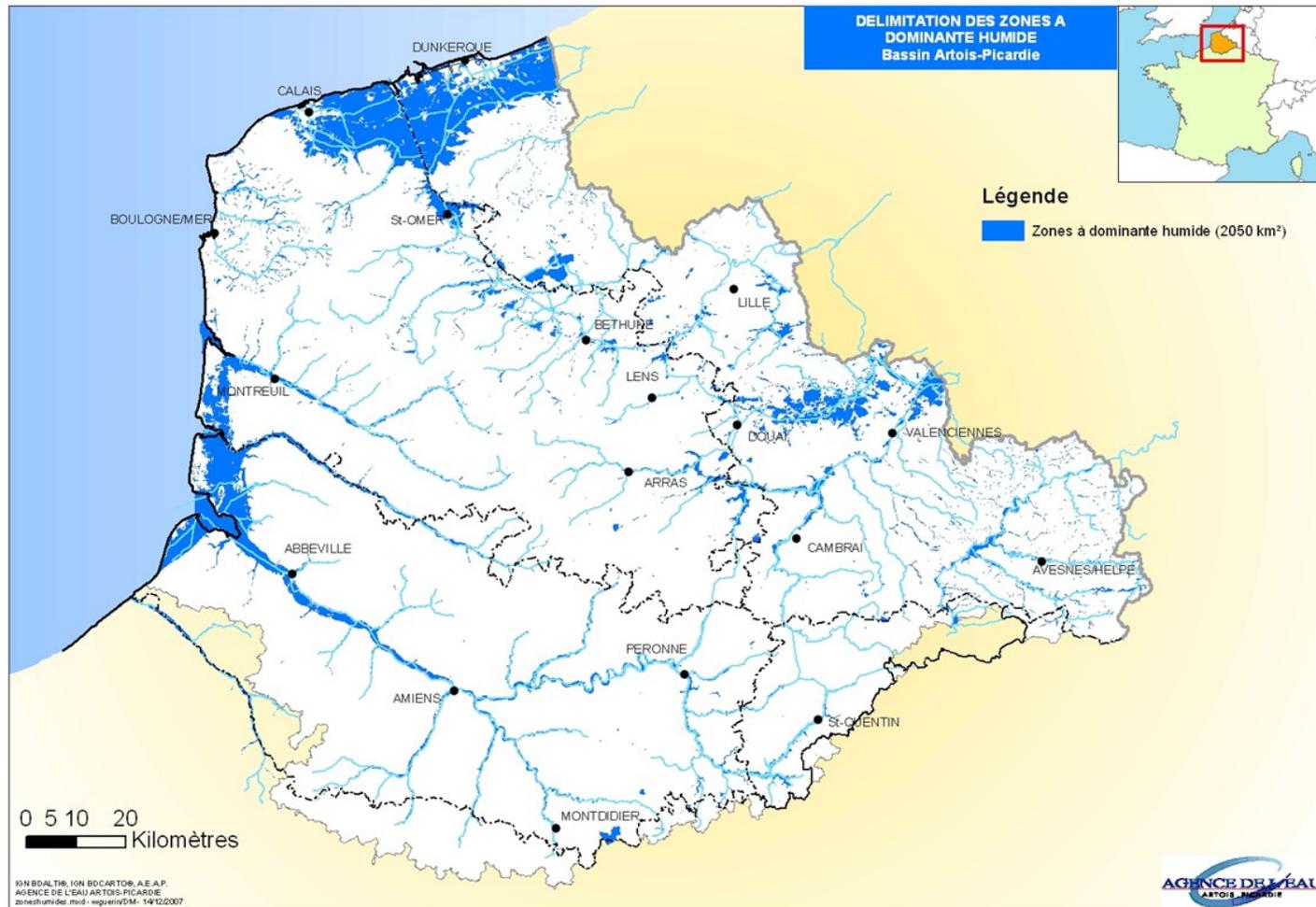
INTERVENTION DIRECTE A ERQUINGHEM/LYS (AVANT)



INTERVENTION DIRECTE A ERQUINGHEM/LYS (APRES)



2) Le bassin Artois Picardie et les zones humides.



EVOLUTION DES ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS PICARDIE

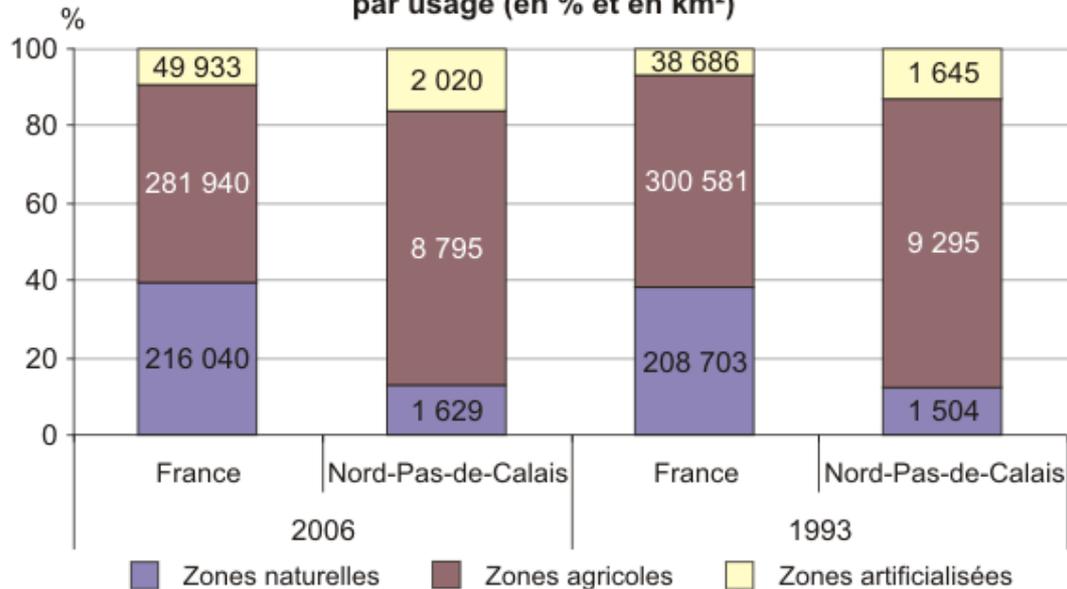
- Difficulté d'apprécier la délimitation « historique » des zones humides
- Par l'exploitation des cartes du cadastre napoléonien et la pédologie, on peut estimer entre 30-50 % les surfaces du bassin AP en zones humides au début du 19ème siècle (Thèse Franchomme, 2008)
- Forte régression des superficies de ZH entre 1830 et 1947 (industrialisation), puis entre 1947 et 2000 (pression « habitat »; Franchomme, 2008)
- A l'heure actuelle
 - 12,6 % de milieux naturels dans la région Nord – Pas de Calais
 - 2,7 % du territoire concerné par Natura 2000 (taux le plus faible en France; inventaire national du patrimoine naturel, sept 2013)
 - estimation de 1,5 % de zones humides sur l'ensemble du bassin (IFEN, 2004)

19/11/2013

Séminaire RAMSAR

DES MILIEUX NATURELS et zones humides RELATIVEMENT SOUS REPRESENTES PAR RAPPORT AU TERRITOIRE NATIONAL

Graphique : Evolution entre 1993 et 2006 de l'occupation des sols par usage (en % et en km²)



Note de lecture : les surfaces totales de la région et de la France n'évoluant pas, il a semblé préférable de représenter leur répartition par types d'espaces, la surface de chacun d'eux étant indiquée sur la hauteur des barres en km².

Source : Ministère chargé de l'Agriculture (SCEES) - enquête TERUTI

* Superficie ZH/ territoire national : 3%, superficie bassin Artois Picardie : 1,5%.

* En Nord Pas de Calais : la superficie occupée par les prairies permanentes a diminué d'environ 100 000 ha de 1979 (270 000 ha) à 2008 (165 000 ha), baisse de 40% sur 30 ans.

ZONES HUMIDES DU BASSIN ARTOIS PICARDIE

Malgré tout, encore une grande diversité de milieux (vallées alluviales, tourbières exploitées ou non, marais littoraux, milieux estuariens, dépressions artificielles, annexes hydrauliques, marais...)



Zones humides du bassin Artois Picardie



3) Le marais audomarois, représentatif des fonctions, menaces, enjeux et conflits d'usage sur les zones humides du bassin Artois Picardie.

- Multifonctionnalité des zones humides
 - Zone d'expansion de crues
 - Régulation des débits d'étiage, recharge des nappes
 - Régulation des nutriments, rétention des toxiques, interception de Matières en Suspension
 - Patrimoine naturel / réservoirs de biodiversité
 - Activités économiques, agriculture, tourisme, chasse, pêche

Zones naturelles d'expansion de crues



**Fonction hydraulique
Gestion des crues
(protocole canal à grand gabarit)**

19/11/2013

Séminaire RANSAR Intervention 2013-2018

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

9001
14001
CRISAS 18001

Services liés aux usages



Biodiversité (« Trame bleue »)



Crédit photographique: ONEMA DIR 6



Menaces

Espèces envahissantes, exotiques ou pas...



Eutrophisation



Menaces

Création de plans d'eau



Remblais



Drainage, assèchement, pompages



Menaces

drainage



peupleraies



HLL



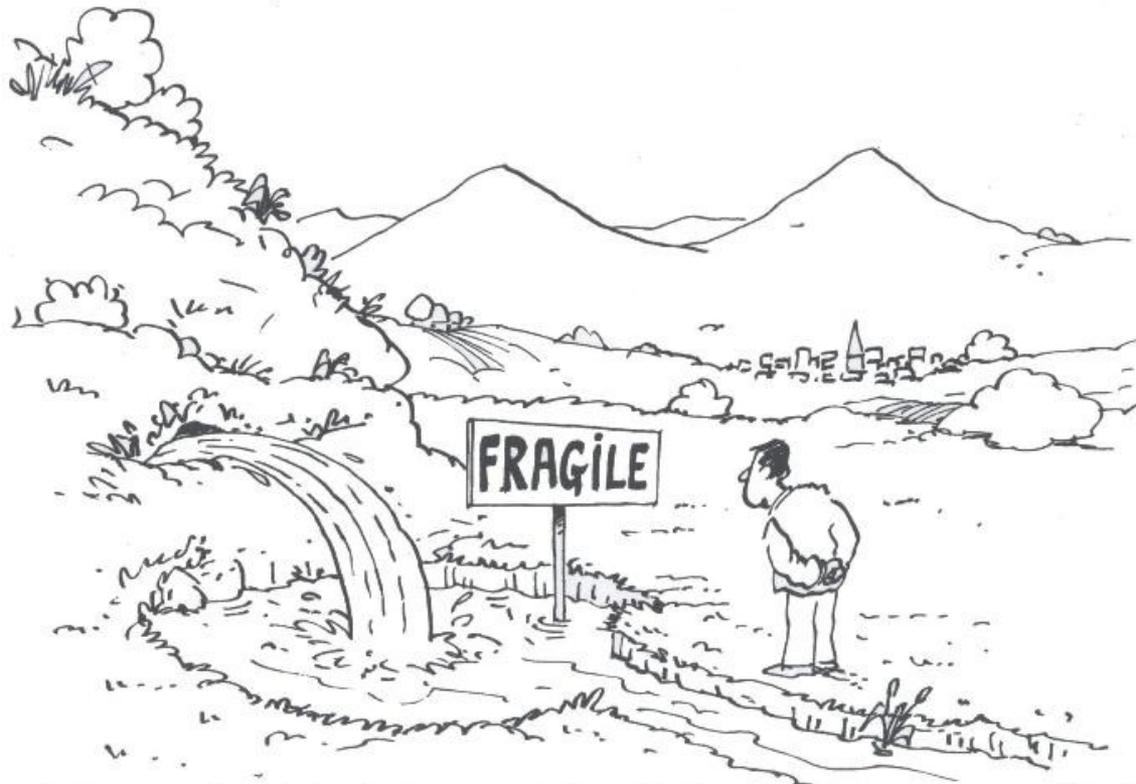
urbanisation



deconnexion



Quel équilibre entre prélèvements pour l'AEP et les activités économiques et l'alimentation en eau du marais et l'artésianisme ?

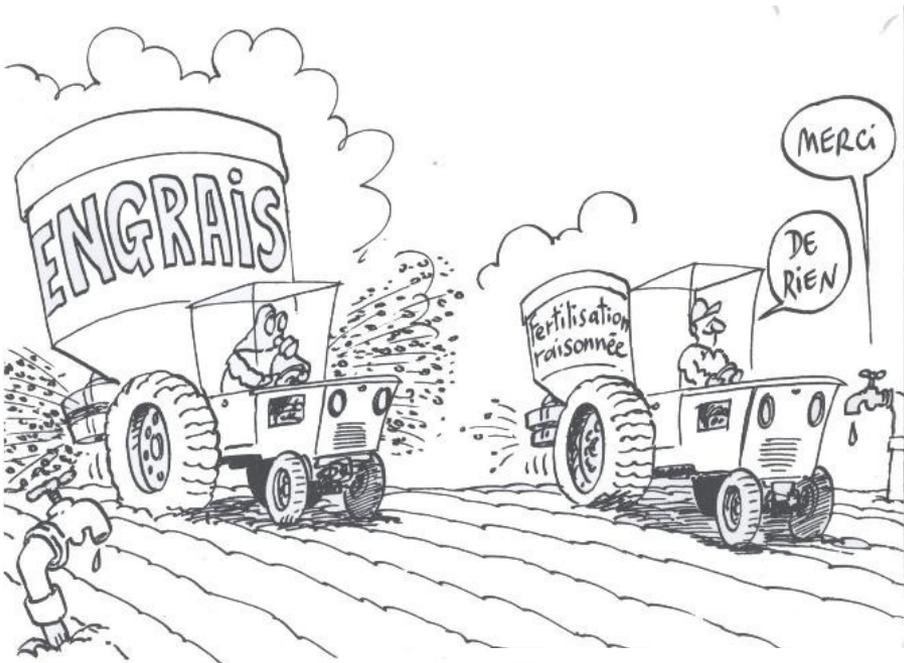


Colloque « Quand les toxiques se jettent à l'eau... »

DEIZE

50 millions de m³ prélevés annuellement dans la craie en amont du marais audomarois

Préservation de la qualité des eaux superficielles avec quels outils ?

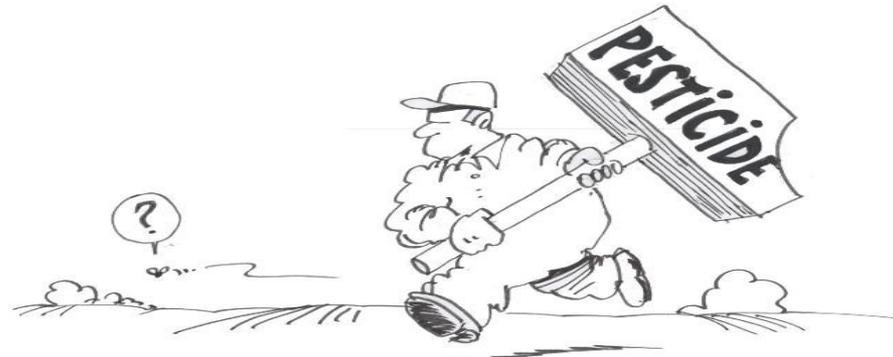


Colloque « Quand les toxiques se jettent



eau... »

Deize



Colloque « Quand les toxiques se jettent à l'eau... »

Deize

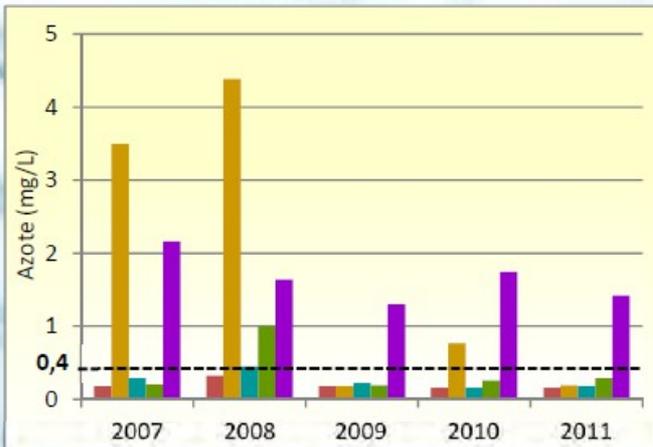
Le Romelaere : un des 5 plans d'eau DCE du bassin Artois Picardie



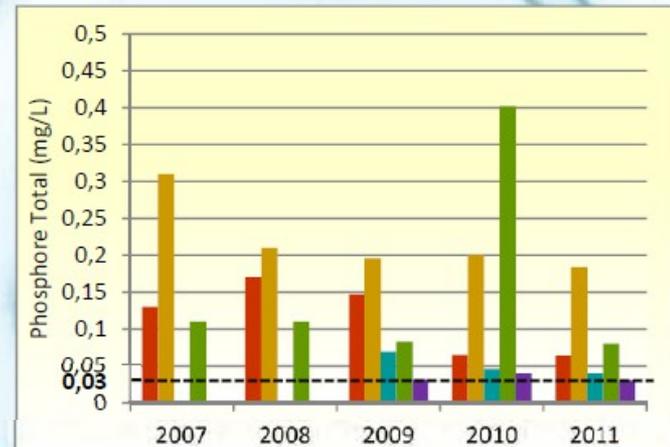
Les objectifs à atteindre...

Masse d'eau	Objectif Etat écologique	Objectif Etat chimique	Objectif Etat global
Vignoble, Goriaux, Romelaere	Bon potentiel 2015	Bon Etat 2027	Bon Etat 2027
Val Joly, Ardres	Bon potentiel 2027	Bon Etat 2015	

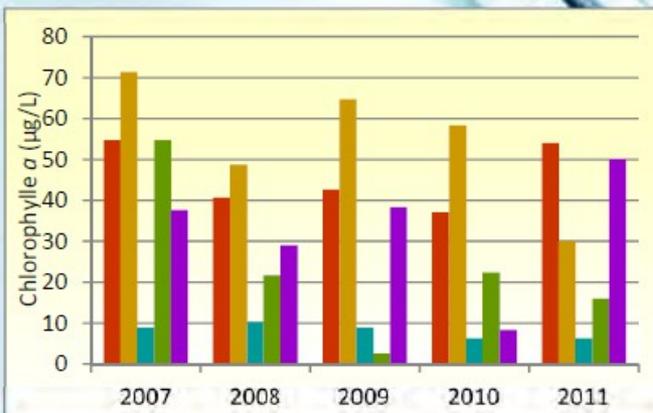
Evolution des concentrations en Chlorophylle a, Azote, Phosphore Total et des pourcentages de cyanobactéries dans les 5 plans d'eau DCE entre 2007 et 2011...



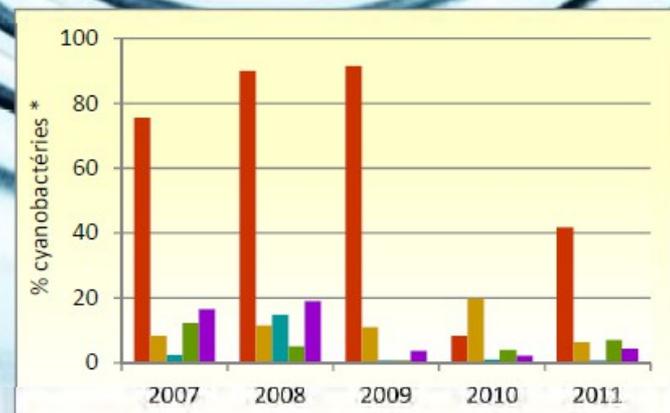
➔ Toujours trop d'azote dans le Val Joly. Romelaere : amélioration ou très forte variabilité interannuelle ?



➔ Des concentrations en phosphore particulièrement élevées dans le Romelaere, Ardres et Vignoble.



➔ Des teneurs en chlorophylle a élevées sauf dans la Mare à Goriaux.



➔ Une prédominance des cyanobactéries dans les étangs d'Ardres.

----- Limite Bon Etat (valeur-seuil établie pour les plans d'eau naturels)

■ Ardres

■ Romelaere

■ Mare à Goriaux

* moyenne annuelle, en nombre d'individus

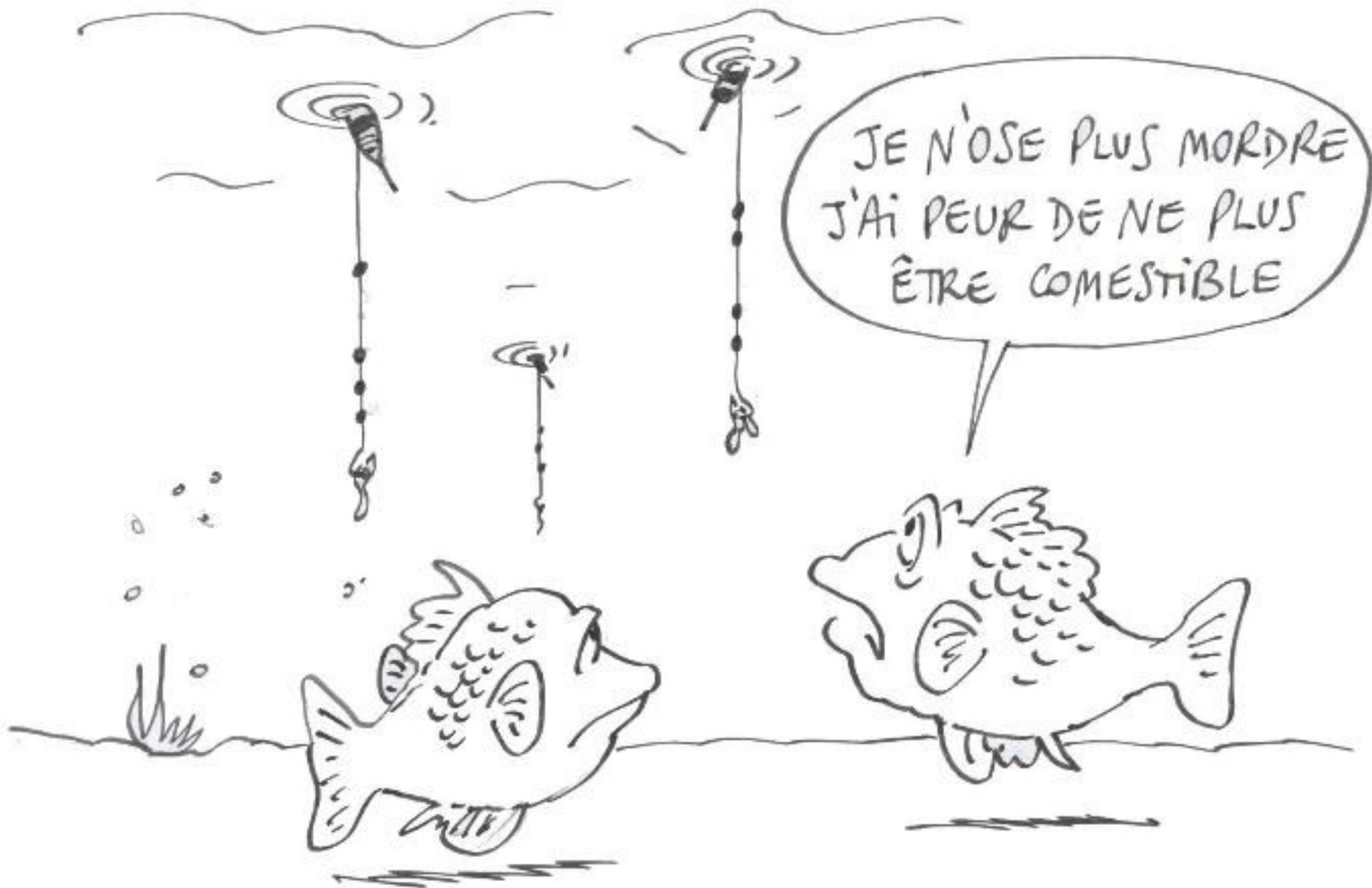
■ Vignoble

■ Val Joly



Colloque « Quand les toxiques se jettent à l'eau... »

Deuze



Colloque « Quand les toxiques se jettent à l'eau... »

Deize

Préservation de la biodiversité et urbanisation ?



1500 parcelles habitées hors faubourgs
Artificialisation des berges et des parcelles
Dérangement de la faune
Rejets d'eaux usées
Introduction d'espèces exotiques
Impacts visuels
Pollutions chimiques

TOURISME VERT (ET BLEU...)



Conclusion

contrat de marais : planifier et contractualiser pour quelles actions et quelle compatibilité entre elles?

- Connaissance et observation.
- Préservation de la ressource et des milieux.
- Soutien et valorisation des usages.
- Sensibilisation , information, implication du public.
- Animation.



